

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2023-1-11-1

Séance du jeudi 9 février 2023

CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DU NEUHOF SUR LE SITE DE L'ANCIEN HOPITAL LYAUTEY A STRASBOURG PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric ,SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise

PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MUNCK Marc
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-8-2 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 de la politique de l'Administration générale,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 23 janvier 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « intégration à l'avant-projet définitif d'un restaurant scolaire pour la construction du nouveau collège du Neuhof Lyautey » déposé le 6 février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « intégration à l'avant-projet définitif d'un restaurant scolaire pour la construction du nouveau collège du Neuhof Lyautey » déposé le 6 février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE ;
- Approuve l'Avant-Projet Définitif validé techniquement par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux ;
- Arrête le budget de cette opération comme suit (estimation globale prévisionnelle maximale de l'opération) :
 - travaux : **15 602 634 € HT** (valeur avril 2020) ;
 - prestations intellectuelles : **2 523 395 € HT** (valeur avril 2020) ;
 - mobilier : **294 450 € HT** (valeur avril 2020) ;

- divers : **6 449 521 € HT** ;

représentant un **coût global d'opération de 24 870 000 € HT (arrondi à 29 845 000 € TTC)**, en sachant que, par rapport à l'AP déjà votée (27 000 000 € - 26 973 540 € GRAND ANGLE - opération P199O022 - enveloppe P199E02), une augmentation de 2 845 000 € d'AP est nécessaire pour mener à bien ce projet.

- Fixe le coût prévisionnel des travaux à 15 602 634 € HT (valeur avril 2020).

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstention